

Dans un effort continu de l'UTMB d'augmenter et d'encourager la participation des femmes dans le trail running, l'UTMB a implémenté une nouvelle politique de report pour grossesse sur tous les évènements by UTMB.

QUI EST ELIGIBLE POUR CE REPORT ?

- Une athlète qui tombe enceinte
- Un(e) athlète dont la conjointe tombe enceinte
- Un(e) athlète qui adopte un enfant ou accouche par mère porteuse

LES CONDITIONS DU REPORT

Course avec tirage au sort

L'organisateur garantira un remboursement complet et un accès prioritaire à la même course (ou une catégorie inférieure) valable jusqu'à 5 ans pour les distances 50K, 100K et 100M, et jusqu'à 2 ans pour une distance 20K pour les femmes qui apprennent leur grossesse entre la date d'inscription et la date de la course. Une preuve de grossesse doit être présentée à l'organisateur.

L'organisateur garantira un remboursement complet et un accès prioritaire à la même course (ou une catégorie inférieure) valable jusqu'à 2 ans aux athlètes remplissant une des conditions ci-dessous et qui peuvent en présenter la preuve :

- Le (la) conjoint(e) d'une femme enceinte, avec date de terme de grossesse moins de 3 mois avant ou 3 mois après la course. Les conjoints devront également fournir une preuve de résidence partagée avec la femme enceinte.
- Les parents qui peuvent fournir un certificat d'adoption ou d'accouchement par mère porteuse de moins de 6 mois avant la date de la course.

Course sans tirage au sort

L'organisateur garantira un remboursement complet ou un report sur la même course (ou une catégorie inférieure) valable jusqu'à 2 ans aux athlètes remplissant l'une des conditions ci-dessous et qui peuvent en présenter la preuve :

- Pour les femmes qui apprennent leur grossesse entre la date d'inscription et la date de la course. Une preuve de grossesse doit être présentée à l'organisateur.
- Le (la) conjoint(e) d'une femme enceinte, avec date de terme de grossesse moins de 3 mois avant ou 3 mois après la course. Les conjoints devront également fournir une preuve de résidence partagée avec la femme enceinte.
- Les parents qui peuvent fournir un certificat d'adoption ou d'accouchement par mère porteuse de moins de 6 mois avant la date de la course.

Les athlètes doivent faire une demande par écrit le plus tôt possible à l'organisateur de l'évènement afin d'obtenir leur inscription différée ou prioritaire. La date limite des demandes est avant la fin des inscriptions ou de la période des pré-inscription pour les courses avec tirage au sort. Pour les évènements qui requièrent un UTMB Index valide, les athlètes doivent s'assurer que leur Index est valide au moment où ils décident de participer à la course.

Cette politique ne sera pas accordée si la grossesse est connue avant l'inscription à la course. Dans la situation où la grossesse est connue après la fin des pré-inscription et avant le tirage au sort, l'athlète pourra annuler sa pré-inscription et sera remboursée des frais éventuels.

Si pendant la période de report, l'athlète se retrouve encore une fois dans les conditions de report mentionnées ci-dessus, le processus peut être répété.

Les organisateurs des événements UTMB World Series se réservent le droit de demander des vérifications additionnelles si besoin et de refuser une demande de report si la documentation fournie n'est pas suffisante.